



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Pharmacie

Question écrite n° 36472

#### Texte de la question

M Louis Mexandeau attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur le projet de decret visant a modifier les conditions d'accès au DECS de biologie medicale. Depuis 1982, il y a parite de formation et egalite dans le nombre des postes d'internes entre les medecins et les pharmaciens. Aujourd'hui, les internes en pharmacie s'inquietent de ce projet qui envisage de tronconner la biologie medicale en specialites : hematologie, bacteriologie, virologie, ouvertes aux seuls medecins. La profession de pharmacien se verrait ainsi amputee d'une partie de sa richesse et la competence reconnue de nos pharmaciens s'en trouverait alteree. Estime-t-il que l'on prepare d'une facon satisfaisante les pharmaciens francais a affronter la concurrence europeenne de 1992 alors qu'ils souhaitent plutot voir reconnue et defendue la profession de pharmacien biologiste, qui constituerait un enrichissement certain de leur fonction et leur permettrait d'envisager l'avenir avec plus de serenite ? Il souhaiterait connaitre sa reponse a cette question qui preoccupe legitiment les etudiants en pharmacie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Mexandeau Louis](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36472

**Rubrique :** Enseignement superieur

**Ministère interrogé :** recherche

**Ministère attributaire :** recherche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 674